

Speak Up

Notice sur la protection des données de la Ligne d'alerte Pluxee



Notice sur la protection des données de la ligne d'alerte Pluxee Speak Up (Français)

Date d'entrée en vigueur : 1 février 2024

✘ La présente notice sur la protection des données (ci-après la « notice ») de la ligne d'alerte éthique (ci-après la « ligne d'alerte ») définit notre approche globale à l'égard du traitement des données à caractère personnel que Pluxee International SAS (ci-après « nous », « notre/nos », « Pluxee ») collecte auprès de vous ou de toute autre manière dans le cadre de la mise en œuvre et la gestion de la ligne d'alerte, les modalités de stockage, de protection et d'utilisation s'y rapportant, ainsi que les personnes y ayant accès et à quelles fins. En cas de divergence entre cette notice et la législation sur la protection des données de votre pays, la législation concernée prévaut, le cas échéant.

Qu'est-ce que la ligne d'alerte ?

- ✘ La ligne d'alerte est un dispositif volontaire et confidentiel de signalement par téléphone et sur Internet géré par Convercent, un prestataire de services indépendant. Elle est mise à disposition par Pluxee au bénéfice de ses employés et des employés de ses fournisseurs.
- ✘ L'accès à la ligne d'alerte est limité aux personnes habilitées par Pluxee qui ont besoin d'en connaître (par exemple aux utilisateurs dotés d'un accès pour gérer et enquêter sur les signalements effectués). La sécurité et les droits d'accès sont gérés rigoureusement selon des besoins utilisateurs prédéfinis. Le dispositif limite l'accès utilisateur aux seuls contenus et services auxquels l'utilisateur a droit.

Qui gère la ligne d'alerte ?

- ✘ Pluxee International SAS, une société constituée et régie par le droit français, ayant son siège social Quai de la Bataille de Stalingrad, 92130 Issy-les-Moulineaux, et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro RCS B 350 925 384 R.C.S. Nanterre, agit en qualité de responsable de traitement pour l'ensemble du Groupe conformément à son habilitation en vertu de la loi française sur la protection des données.

Quelles données à caractère personnel sont collectées ?

- ✘ Nous collectons et traitons des données à caractère personnel restreintes que vous êtes susceptibles de nous communiquer telles que : votre nom, vos coordonnées, les noms et autres données à caractère personnel des personnes que vous désignez dans votre signalement, une description du manquement présumé, ainsi qu'une description des circonstances de l'incident présumé.
- ✘ Nous vous rappelons que les informations que vous fournissez sur vous-même, vos collègues ou tout aspect du fonctionnement de Pluxee peuvent aboutir à des décisions entraînant des conséquences pour autrui. Par conséquent, nous vous demandons de fournir uniquement des informations qui, à votre connaissance, sont exactes, factuelles et utiles à l'investigation qui sera conduite, au moment de leur communication. Pluxee s'engage à ne prendre aucune mesure disciplinaire ni de représailles à votre encontre suite au signalement d'un manquement légal ou réglementaire effectué de « bonne foi », même si celui-ci s'avère infondé par la suite. Agir de « bonne foi » signifie agir avec une conviction et des intentions honnêtes. Veuillez noter que nous ne tolérons en aucune manière la transmission délibérée d'informations fausses ou trompeuses.

Dois-je obligatoirement communiquer mes données à caractère personnel à la ligne d'alerte ?

- ✘ L'utilisation de la ligne d'alerte se fait entièrement sur la base du volontariat. À titre de rappel, la marche à suivre traditionnelle pour signaler un manquement éventuel est de faire remonter celui-ci jusqu'à votre supérieur hiérarchique ou un représentant des Services RH, éthique ou juridique.
- ✘ Si vous n'êtes pas en mesure d'évoquer ces questions avec vos supérieurs hiérarchiques, ou peu enclin à le faire, la ligne d'alerte est conçue pour permettre aux employés de signaler toute irrégularité ou tout acte illicite observés ou présumés susceptibles de porter préjudice aux activités de Pluxee ou d'avoir des répercussions négatives sur le lieu de travail.
- ✘ Pluxee n'encourage pas les signalements anonymes. En outre, dans certains pays, les signalements entièrement anonymes de ce type ne sont pas autorisés. Toutefois, il est possible, sur demande, d'effectuer auprès de notre prestataire de services un signalement de manière anonyme pour préserver l'identité du ou des individus à l'origine du signalement, sous réserve des restrictions légales en vigueur à l'échelle locale. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la politique locale dont vous dépendez.

De quelle manière et à quelles fins sont utilisées les données à caractère personnel collectées ?

- ✘ Il est possible que nous traitions, utilisions et divulguions vos données à caractère personnel pour gérer la ligne d'alerte, étudier, et le cas échéant, enquêter sur les faits allégués dans votre signalement.
- ✘ Les faits allégués peuvent être liés à (i) un crime ou un délit ; (ii) une violation grave et manifeste d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France ; (iii) une violation grave et manifeste d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un engagement international régulièrement ratifié ; (iv) une violation grave et manifeste de la loi ou du règlement ; ou (v) une menace ou un préjudice graves pour l'intérêt général, dont la personne qui signale les faits allégués a personnellement connaissance.

Quels sont les fondements juridiques de la collecte et du traitement de mes données à caractère personnel ?

- ✘ Le cas échéant, il est possible que nous soyons tenus de collecter et de traiter vos données à caractère personnel pour répondre à une obligation légale incombant à Pluxee ou poursuivre les intérêts légitimes de Pluxee (par exemple l'intérêt légitime d'assurer la santé et la sécurité de ses employés ainsi que l'intégrité, la réputation et la santé économique et financière de Pluxee International), à moins que ne prévalent vos intérêts ou libertés et droits fondamentaux.

À qui les données à caractère personnel sont-elles divulguées ?

- ✘ Seules les personnes au sein de Pluxee ou de tiers extérieurs en ayant la nécessité aux fins susmentionnées ou dans le cadre légal ont accès à vos données à caractère personnel.
- ✘ Les principales catégories de destinataires des données sont les suivantes (liste non exhaustive) : les utilisateurs internes habilités, les prestataires de services tiers ou autres partenaires (ayant signé des accords de traitement de données avec Pluxee) traitant les données à caractère personnel pour le compte de Pluxee et, le cas échéant, les autorités judiciaires et réglementaires.

- ✘ Différents niveaux d'accès sont attribués aux données captées par la ligne d'alerte afin de garantir que seuls les utilisateurs habilités en ayant la nécessité aux fins susmentionnées ou dans le cadre légal puissent accéder aux données concernées.
- ✘ Les données à caractère personnel sont divulguées et transférées à un prestataire de services tiers qui participe à la mise en place de la ligne d'alerte. Ce prestataire de services tiers est engagé moyennant un accord de confidentialité contraignant avec Pluxee International, qui stipule que le tiers en question ne peut agir que sur instruction de Pluxee International. Le personnel concerné est formé et habilité à gérer et seconder la ligne d'alerte.
- ✘ Le cas échéant, il est possible que ce prestataire de services tiers et/ou d'autres partenaires soient implantés dans des pays tiers (comme les États-Unis) dont la législation sur la protection des données ne garantit pas un niveau de protection équivalent à celui de la loi française en la matière. Lorsque Pluxee International est amenée à communiquer vos données à caractère personnel à de tels destinataires, nous établissons et/ou obtenons confirmation, préalablement à la communication de vos données à caractère personnel, qu'ils ont la capacité d'offrir à vos données à caractère personnel un niveau de protection adéquat, y compris des mesures de sécurité techniques et organisationnelles adaptées. Tout particulièrement si les destinataires concernés sont implantés dans un pays n'offrant pas un niveau de protection adéquat (comme c'est le cas aux États-Unis), Pluxee International s'appuie également sur les mécanismes juridiques appropriés relatifs aux clauses contractuelles types publiés par la Commission Européenne et les mesures complémentaires nécessaires pour sécuriser le transfert, conformément à la loi française sur la protection des données. Pour avoir accès à un exemplaire des clauses contractuelles types, veuillez adresser un courrier électronique au Global Data Protection Office à l'adresse suivante : dpo@pluxeegroup.com

Comment sont protégées mes données à caractère personnel

?

- ✘ Nous mettons en place les mesures techniques et organisationnelles adéquates pour protéger les données à caractère personnel contre toute modification ou perte accidentelle ou illicite, ou contre tout accès, utilisation ou divulgation non autorisés, conformément à la Politique de sécurité de l'information et des systèmes du Groupe.
- ✘ Nous prenons, le cas échéant, toutes les mesures raisonnables basées sur les principes de « protection de la vie privée dès la conception » et de « protection de la vie privée par défaut » pour mettre en place les garanties nécessaires et sécuriser le traitement des données à caractère personnel. Selon le niveau de

risque que présente le traitement, nous réalisons également une analyse d'impact relative à la protection des données à caractère personnel en vue d'adopter les garanties adéquates et d'assurer la protection des données à caractère personnel. Nous offrons également des garanties de sécurité supplémentaires pour les données à caractère personnel considérées comme sensibles.

Comment faire pour accéder à mes données à caractère personnel ?

- ✘ Pluxee s'engage à protéger vos droits conformément à la législation en vigueur. Vous trouverez ci-après un tableau résumant les divers droits dont vous disposez, le cas échéant :

Droit d'accès

Vous pouvez demander l'accès à vos données à caractère personnel. Vous pouvez également demander la rectification des données à caractère personnel inexactes, ou le complément des données à caractère personnel incomplètes.

Vous pouvez demander toute information disponible par exemple concernant l'origine des données à caractère personnel et également obtenir une copie des données à caractère personnel vous concernant traitées par Pluxee.

Droit à l'oubli

Votre droit à l'oubli vous permet d'obtenir l'effacement de vos données à caractère personnel lorsque :

- (vii) les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées ;
- (viii) Vous décidez de retirer votre consentement ;
- (ix) vous vous opposez au traitement de vos données à caractère personnel à l'aide de procédés automatisés utilisant des spécifications techniques ;
- (x) vos données à caractère personnel ont fait l'objet d'un traitement illicite ;
- (xi) vos données à caractère personnel doivent être effacées pour répondre à une obligation légale ;
- (xii) leur effacement est obligatoire pour garantir le respect de la législation en vigueur.

***Droit à la limitation
du traitement***

Vous pouvez demander à limiter le traitement lorsque :

- (i) vous contestez l'exactitude de vos données à caractère personnel ;
- (ii) Pluxee n'a plus besoin de vos données à caractère personnel aux fins du traitement ;
- (iii) vous vous êtes opposé au traitement pour des motifs légitimes.

***Droit à la
portabilité des
données***

Vous pouvez demander, le cas échéant, la portabilité des données à caractère personnel que vous avez communiquées à Pluxee vous concernant, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et avez le droit de transmettre ces données à caractère personnel à un autre responsable de traitement sans que Pluxee y fasse obstacle, lorsque :

c) le traitement de vos données à caractère personnel est fondé sur votre consentement ou sur une relation contractuelle existante ; et

d) le traitement est effectué à l'aide de procédés automatisés.

Vous pouvez également demander à ce que vos données à caractère personnel soient transmises directement à un tiers de votre choix (lorsque cela est techniquement possible).

***Droit d'opposition
au traitement dans
le cadre d'une
prospection
commerciale***

Vous avez le droit de vous opposer (droit de « retrait ») au traitement de vos données à caractère personnel (notamment au profilage ou aux communications commerciales). Lorsque notre traitement de vos données à caractère personnel est fondé sur votre consentement, vous êtes en droit de retirer ce dernier à tout moment.

***Droit de ne pas
faire l'objet de
décisions
automatisées***

Vous avez le droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, y compris le profilage, produisant des effets juridiques vous concernant ou vous affectant de manière significative de façon similaire.

*Droit d'introduire
une réclamation
auprès de
l'autorité de
contrôle
compétente*

Si vous avez une réclamation à notre encontre en matière de protection de la vie privée, vous pouvez remplir et envoyer le **Formulaire de demande/réclamation** (disponible dans notre **Politique globale de protection des données à caractère personnel**) ou nous adresser votre réclamation par courrier électronique ou postal conformément à notre **Politique globale de gestion des demandes et réclamations**. Si notre réponse ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez exercer d'autres voies de recours en contactant l'autorité de contrôle ou le tribunal compétents. Vous pouvez notamment contacter notre autorité de contrôle principale, à savoir l'autorité de contrôle française (la « CNIL », www.cnil.fr).

Pour exercer ces droits, vous pouvez transmettre votre demande ou réclamation en envoyant un courrier électronique à votre interlocuteur local en charge de la protection des données à caractère personnel, ou bien au Group Data Protection Officer à l'adresse électronique suivante : dpo@pluxeegroup.com.

Quelle est la durée de conservation de mes données à caractère personnel ?

- ✘ En règle générale, les données à caractère personnel collectées via la ligne d'alerte, ainsi que les informations ultérieures traitées pour étudier, et le cas échéant, enquêter sur les faits allégués dans votre signalement, sont supprimées dans un délai de deux mois à compter de la conclusion de l'enquête, sauf lancement de procédures judiciaires ou mesures disciplinaires dans la foulée du signalement. La durée de conservation de ces données peut varier d'un pays à l'autre, en fonction de la loi en vigueur à l'échelle locale, et peut être soumise à des obligations légales ou réglementaires propres à certaines réglementations.

Comment suis-je prévenu en cas de modification dans l'utilisation de mes données ?

- ✘ En cas de modifications significatives dans l'utilisation de vos données à caractère personnel au sein de la ligne d'alerte, nous publierons une version

actualisée de cette notice et/ou prendrons d'autres mesures visant à vous informer au préalable des modifications concernées afin de vous permettre d'en prendre connaissance et de donner votre approbation (dans la mesure du nécessaire).

- ✘ Si vous souhaitez de plus amples informations sur cette notice, veuillez contacter le Global Data Protection Office à l'adresse électronique suivante : dpo@pluxeegroup.com.
- ✘ Si vous souhaitez en savoir davantage sur la ligne d'alerte, veuillez contacter votre administrateur système local à l'adresse électronique speakup.group@pluxeegroup.com.

Qui est mon administrateur système local ?

Si vous désirez de plus amples informations sur cette notice et/ou sur la ligne d'alerte, veuillez contacter le service chargé de la ligne d'alerte à l'adresse électronique speakup.group@pluxeegroup.com



Thank you!